

## FOIRE AUX QUESTIONS RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « PATRIMOINES EN POÉSIE »

### ✓ Qui peut participer ?

**Les enfants de 8 à 12 ans** (les enfants fêtant leur 13<sup>e</sup> anniversaire entre le 21 septembre et le 13 décembre 2024 sont également admis).

Dans le cadre d'un atelier scolaire du CE2 à la classe de 5<sup>ème</sup>, les enfants ne rentrant pas dans la fourchette d'âge, dans le cas d'un saut de classe ou d'un redoublement, peuvent participer. Pour les Instituts médico-éducatifs et les classes ULIS, les enfants peuvent participer jusqu'à l'âge de 16 ans.

### ✓ Quelles sont les modalités de participation ?

- Le poème doit être rédigé par l'enfant en français
- Le poème doit être en lien avec un monument ou une œuvre (objet, sculpture, peinture,...) du patrimoine culturel situé en Île-de-France. Il peut s'agir aussi bien du « petit patrimoine » que du « grand patrimoine ».
- Dans le cadre individuel chaque poème doit être accompagné d'un coupon-réponse (téléchargeable sur [www.iledefrance.fr/pep](http://www.iledefrance.fr/pep)) en indiquant de manière lisible son nom, son prénom, son âge, son adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse courriel d'un des deux parents ainsi que le titre de son poème.
- Dans le cadre d'un atelier chaque envoi doit être accompagné d'un coupon-réponse (téléchargeable sur [www.iledefrance.fr/pep](http://www.iledefrance.fr/pep)) en indiquant de manière lisible le nom de l'institution (école, musée, centre-social,...), l'adresse postale de celle-ci, le numéro de téléphone et une adresse courriel. De plus sur chaque poème le nom et prénom de l'enfant ainsi que son âge doivent être spécifiés.
- Chaque poème doit être envoyé avant le 13 décembre 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :  
Région Île-de- France - Service Patrimoines et Inventaire - « Patrimoines en poésie » -  
2 rue Simone Veil – 93400 Saint Ouen.  
Dans le cas de fichiers audio ou vidéo, ils peuvent être envoyés par voie postale sur CD ou par mail au format mp3, mp4 ([inventaire-patrimoine@iledefrance.fr](mailto:inventaire-patrimoine@iledefrance.fr)), en précisant les prénom, nom et adresse de l'enfant.

### ✓ Qui siègera au jury ?

Le jury est composé de professionnels de la culture et de l'éducation et sélectionnera les 12 plus beaux poèmes.

### ✓ Quels sont les critères d'évaluation du jury ?

- le style rédactionnel
- l'originalité du traitement (description, émotion, mise en perspective historique, mise en perspective dans un lieu, mise en perspective dans une collection)
- l'originalité du thème (choix du type de patrimoine)
- la mise en forme (arts plastiques : dessin, peinture, sculpture ; mise en musique ou création vidéo...)

### ✓ Quels sont les prix des lauréats ?

Des chèques culture, des abonnements à des revues telles que *Le Petit Léonard* (revue d'initiation à l'histoire de l'art) et *Virgule* (revue d'initiation à la littérature pour les adolescents)

### ✓ Combien de prix seront remis ?

**12 prix** au total seront remis. Ces prix sont répartis au sein de deux catégories distinctes :

- en **individuel dans le cadre familial**, niveau 8-10 ans ou 11-12 ans
- en **individuel dans le cadre d'un atelier**, niveau 8-10 ans et 11-12 ans

### ✓ Comment seront remis les lots aux gagnants ?

Les lots seront remis lors de la remise des prix en mars. En cas d'absence d'un lauréat à la remise des prix, il lui sera envoyé à ses coordonnées postales indiquées sur le coupon-réponse.